

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 juin 2006

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

06.56/DB AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ARRIVEE - DEMANDE DE SUBVENTION

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** les travaux d'aménagement de la Place de l'Arrivée et décide de leur réalisation. Le coût de la réalisation est estimé à 134 615 € H.T soit 161 000 € TTC.

ARTICLE 2 : **SOLLICITE** le versement des subventions exceptionnelles accordées sur le chapitre 67-51 Art.10 au titre du Ministère de l'Intérieur ou des crédits répartis par la Commission des Finances de l'Assemblée ou du Sénat.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2006.

UNANIMITE

06.57/DC ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

ARTICLE UNIQUE : **ACCEPTTE** l'admission en non valeur de la taxe locale d'équipement irrécouvrable pour un montant de 569,00 €.

UNANIMITE

06.58/DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2006

ARTICLE 1^{ER} : **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 2006 :

- Transformation d'un poste de rédacteur principal en un poste de rédacteur chef,
- Transformation d'un poste de contrôleur de travaux principal en un poste de contrôleur de travaux chef.

GRADES	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur Principal	2	1
Rédacteur Chef	3	4
FILIERE TECHNIQUE		
Contrôleur de Travaux Principal	1	0
Contrôleur de Travaux Chef	0	1

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget.

UNANIMITE

06.59/D ADMISSION EN NON VALEUR - ANNEES 2001, 2002, 2003

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** d'admettre en non valeur les titres figurant ci-dessous d'un montant total de 1 263,93 € concernant les années 2001 – 2002 – 2003 :

N° TITRE	MONTANT
<u>Année 2001</u>	
1716	6.98 €
874	304.89 €
Total 2001	311.87 €

N° TITRE	MONTANT
<u>Année 2002</u>	
945	191.38 €
2072	131.72 €
Total 2002	323.10 €

06.59/D

ADMISSION EN NON VALEUR - ANNEES 2001, 2002, 2003

N° TITRE	MONTANT
<u>Année 2003</u>	<u>Année 2003</u>
423	14.53 €
1872	38.43 €
1873	40.18 €
2345	28.80 €
2368	63.80 €
2471	361.32 €
2554	28.50 €
2588	24.92 €
2600	28.48 €
Total 2003	628.96 €

ARTICLE 2 : **DIT** que la dépense est inscrite à l'imputation 654-01 du budget de l'exercice en cours.

UNANIMITE

06.60/DG

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BRUNOY RANDO CLUB

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** d'attribuer à l'association Brunoy Rando Club, une subvention exceptionnelle d'un montant de 375 euros, pour l'organisation de la fête de son 25^e anniversaire.

ARTICLE 2 : **DIT** que le montant de la subvention exceptionnelle est inscrit au budget de la commune.

UNANIMITE

06.61/DG

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SENART MARCHEURS SANS FRONTIERE

ARTICLE 1^{er} : **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle à l'association Sénart Marcheurs sans Frontière, d'un montant de 300 euros pour la participation du club à la course Paris-Colmar.

ARTICLE 2 : **DIT** que le montant de la subvention est inscrit au budget de la commune.

UNANIMITE

06.62/DP PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°04-0 06 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE VILLECRESNES

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le projet d'avenant n°1 au marché public n°04-006, relatif aux travaux d'aménagement de la rue de Villecresnes, annexé à la présente délibération, à conclure entre la commune de Brunoy et la société APPIA SUD Ile-de-France.

Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 23, Article 2315, Exercice 2006.

29 Voix Pour, 6 Abstention(s)

06.63/DP PASSATION DE MARCHES PUBLICS RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ARTICLE 1^{er}:

Est approuvé le projet de marché public relatif aux travaux de sécurité dans les établissements recevant du public, dont la définition du besoin à satisfaire et le montant estimatif prévisionnel sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

La procédure d'appel d'offres correspondante ayant été lancée en avril 2006, Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ce marché, et à lancer un marché négocié en cas de procédure déclarée infructueuse.

ARTICLE 2:

La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 23, Article 2315, Exercice 2006.

UNANIMITE

06.64/C AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR PARCELLE AB 272

ARTICLE 1^{er}: **PRECISE** que les annexes de la copropriété sise 7 rue du pont Perronet (parcelle cadastrée AB n°272) sont propriété communale.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** le principe des travaux de démolition des annexes de la copropriété sise 7 rue du Pont Perronet .

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Sénateur-Maire à signer et à déposer le dossier de demande de permis de démolir relatif aux annexes de la copropriété sise 7 rue du Pont Perronet

UNANIMITE
